

## COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE PRÉSERVATION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS DE L'AUDE

séance du 5 septembre 2024

Référence du dossier	PLU modification simplifiée – commune de MIREPEISSET
Demandeur	mairie
Caractéristiques du projet	PLU modification simplifiée
Cadre réglementaire	Obligatoire et simple
Saisine du : 11/06/2024	Délai : 11/09/2024

### AVIS

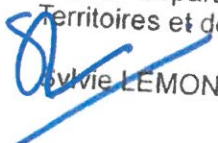
Le 16 mai 2024, le conseil municipal de Mirepeisset a délibéré favorablement sur un projet de modification simplifiée du PLU.

La modification simplifiée porte sur la création, en zone Ap du PLU, d'un sous-secteur Apv, site d'une ancienne décharge municipale, destinée à recevoir un projet de centrale photovoltaïque au sol.

Considérant que la modification simplifiée du PLU ne porte pas atteinte à la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers de la commune ;

La commission émet un **avis FAVORABLE** à la modification simplifiée

À Carcassonne, le 05/09/2024  
Pour le Préfet et par délégation,

Directrice Département  
Territoires et de la M.  
  
Sylvie LEMONNIER